

RESTRICTED
SR/G/6
16 February 1949
FRENCH
Original : English

COMPTE RENDU ANALYTIQUE D'UNE REUNION ENTRE
LA COMMISSION DE CONCILIATION ET SON ALTESSE
L'EMIR FAYSAI, MINISTRE DES AFFAIRES ETRAN-
GERES DE L'ARABIE SAOUDITE.

tenue le 16 février 1949, à Jedda.

Présents : S.A. l'Emir Faysal - Ministre des Affaires étrangè-
gères de l'Arabie Saoudite
M. Yalohin (Turquie) - Président
M. de Boisanger (France) -
M. Ethridge (Etats-Unis)
M. Azcarate - Secrétaire principal

Après quelques mots de bienvenue du Ministre des Affaires étran-
gères, le PRESIDENT fait une brève déclaration sur la mission de paix
confiée par l'Assemblée à la Commission; il mentionne les responsa-
bilités particulières de celle-ci en ce qui concerne la question des
réfugiés, celle de Jérusalem et celle des Lieux saints.

Le MINISTRE souligne en particulier la question des réfugiés, non
seulement en raison de l'intérêt spécial qu'elle présente du point de
vue humanitaire et politique mais également parce que cette question
pourrait, à son avis, faire l'objet d'un examen immédiat et distinct
des autres problèmes que la Commission devra traiter au cours de ses
négociations de paix générales. En outre, le règlement de ce problè-
me tendrait à calmer les esprits et à faciliter la conciliation.

Le PRESIDENT attire l'attention du Ministre sur la difficulté
qu'il y aurait à séparer la question des réfugiés des autres ques-
tions non encoreresolues entre les parties intéressées. Toute solu-
tion du problème des réfugiés serait sans valeur si la guerre devait
recommencer. D'autre part, les négociations sont pratiquement impossi-
bles aussi longtemps que les diverses parties à mettre d'accord se
trouvent dispersées de par le monde; il est indispensable que les
parties en cause envoient des délégations en un endroit où des né-
gociations puissent se dérouler de façon raisonnable.

/ M. de BOISANGER

M. de BOISANGER développe et souligne ces points, notamment la nécessité de négociations générales couvrant toutes les questions à régler et à ajuster, de même que la nécessité de réunir toutes les parties intéressées en un même lieu afin de rendre les négociations possibles, du point de vue pratique.

Le MINISTRE répond que, bien qu'il ne connaisse pas l'opinion des autres pays arabes au sujet d'une réunion générale avec la Commission sur le problème des réfugiés, il est, pour sa part, d'avis qu'une telle réunion serait utile. Il se déclare prêt à entrer en contact avec les autres gouvernements arabes à ce propos.

Le Ministre ayant mentionné le mépris dont les Juifs font constamment preuve à l'endroit des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, M. ETHRIDGE demande s'il s'agit des résolutions concernant les réfugiés. Le MINISTRE répond qu'il songeait aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité les 4 et 16 novembre 1948 à propos d'un armistice.

M. ETHRIDGE, prenant alors la parole non seulement en qualité de membre de la Commission mais également en tant que représentant des Etats Unis, dit quels efforts ont été accomplis par lui-même et par le gouvernement américain en vue de mener à bien les négociations de Rhodes.

Le MINISTRE remercie M. Ethridge de ses paroles et souhaite à la Commission plein succès dans sa mission de paix et de justice en Palestine.